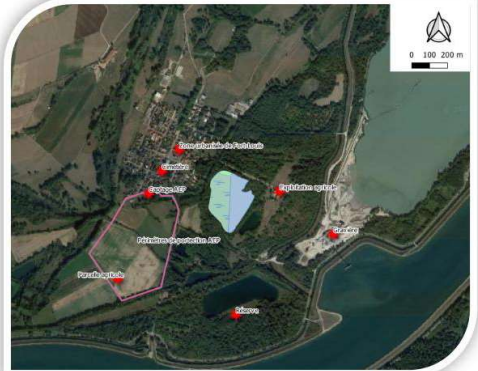


FICHE DE SYNTHESE (1/2)

Profil de la baignade de l'Etang Pappelkopf à Fort-Louis

Date d'élaboration du profil : Avril 2023

Caractéristiques de la baignade					Schéma de la zone de baignade
Nom de la baignade : Etang Pappelkopf					
Commune : Fort-Louis					
Département : Bas-Rhin (67)					
Personne responsable de l'eau de baignade : Le maire de Fort-Louis					
Période d'ouverture et de surveillance : Juin de 11h à 19h les week-ends et jours fériés Juillet de 13h à 19h du mardi au dimanche					
Historique de la qualité de l'eau de baignade					
Qualité de l'eau de baignade					
Année	2019	2020	2021	2022	
Classement (1)	-	-	-	-	
(1) les paramètres pris en compte sont: Entérocoques intestinaux, E. Coli					
					Carte de la zone d'étude
					

FICHE DE SYNTHESE (2/2)

Profil de la baignade de l'Etang Pappelkopf à Fort-Louis

Date d'élaboration du profil : Avril 2023

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'action
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateur suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
Gestion du risque microbiologique						
Activité touristique - Baignade -	Faible à Très faible	0 km	Aucun en situation actuelle Seuil de fréquentation maximale instantanée (FMI) à mettre en place si observation d'un épisode de pollution	Limitation des entrées – Refus de nouveaux visiteurs si seuil de la fréquentation maximale instantanée est atteint – Consignes à faire respecter par le personnel d'accueil Renforcement de la sensibilité des baigneurs à l'hygiène	Tenue d'un cahier de baignade recommandée	<u>Pas de plan d'action dans l'immédiat</u> - Etude sur la modification de la zone de baignade si FMI régulièrement atteinte
Activité touristique - Bloc Sanitaire -	Très faible	0 km	Aucun	Aucun	Aucun	<u>Pas de plan d'action dans l'immédiat</u> – Vérification visuelle de l'état structurel du bloc sanitaire
Eaux de ruissellement - Périphérie de la zone de baignade -	Significative	0 km	Aucun	Aucun	Aucun	Plan d'action immédiat : Maintien des zones enherbées en très bon état de propreté
Eaux de ruissellement - Voiries limitrophes -	Très faible	< 100 m	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Zone urbanisée - Réseau d'assainissement et station de traitement -	Faible à Très faible	250 m à 800 m	Aucun	Aucun	Aucun	<u>Plan d'action à mettre en place si épisode de pollution :</u> Enquêtes de vérification des filières autonomes des usagers
Rassemblement d'oiseau	Faible à significatif	0 km	Aucun	Aucun	Aucun	<u>Plan d'action immédiat :</u> néant <u>Plan d'action à mettre en place</u> si apparition d'épisodes de pollution répétés : Procéder à une campagne de mesure sur les sédiments dans et à proximité de la zone de baignade
Infiltrations provenant du cimetière	Faible	480 m	Aucun	Aucun	Aucun	<u>Plan d'action à mettre en place si épisode de pollution :</u> Réalisation d'une étude par un hydrogéologue agréé
Activité agricoles	Très faible	Bâtiment d'élevage <200 m	Aucun	Aucun	Aucun	<u>Plan d'action à mettre en place si apparition d'épisodes de pollution répétés :</u> Enquête de conformité des pratiques/installations par l'administration de tutelle
Gestion du risque d'intoxication par toxines phytoplanctoniques						
Eaux souterraines	Non déterminé	0 km	Cyanobactéries : - nombre de cellules - présence de toxines - présence d'une fleur d'eau	Proposition de surveillance pour la gestion d'épisode de prolifération de cyanobactéries sur 3 ans si développement de végétation, algues, si doute sur présence de cyanobactéries et/ou si résultats des paramètres azote et phosphore laissent supposer une eutrophisation. Auto-surveillance par les agents du centre de loisirs : - Surveillance visuelle - Observations au microscope - Analyses en laboratoire Contrôle sanitaire renforcé par l'Agence régionale de santé si présence avérée - Analyses en laboratoire	Limitation des usages de l'eau de baignade, jusqu'à la fermeture totale du site	<u>Plan d'action immédiat :</u> Néant <u>Plan d'action à mettre en place si apparition d'épisodes de prolifération de cyanobactéries ou si prolifération d'Elodée du canada non maîtrisée par les actions en cours :</u> Réalisation d'une étude écologique du plan d'eau